

2007-03-05

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 57.511,49 €, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2006	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	57.511,49 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du Compte Administratif	0,00 €
C – Résultat à affecter (A + B)	57.511,49 €
D – Solde d'exécution d'investissement	
D001 (besoin de financement)	401,30 €
R001 (excédent de financement)	0,00 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement (D + E)	401,30 €
Affectation	
En réserve R 1068 en investissement	401,30 €
En report en fonctionnement R002	57.110,19 €
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical accepte d'affecter le résultat de fonctionnement suivant le tableau ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président,
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture
De Béziers
Le 29 mars 2007